

# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

02/06/2014

# CHARTE DE LA MONOPARENTALITÉ EN ENTREPRISE

## LA FFBB S'ENGAGE

Ce lundi 2 juin 2014 à 18h00 à l'Hôtel de Ville de Paris, en présence de Mesdames Anne Hidalgo (Maire de Paris), Najat Vallaud-Belkacem (Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la jeunesse et des Sports) et de nombreuses autres personnalités, plusieurs organismes vont signer la Charte de la monoparentalité en entreprise. La FFBB a souhaité accompagner ce dispositif et le président Jean-Pierre Siutat signera ce soir cette Charte engageant la fédération dans ce domaine.

La charte de monoparentalité, mise en place par l'association K d'urgences, présidée par Christine Kelly (membre du CSA), engage les organismes signataires à être attentif à l'emploi des familles monoparentales dès leur recrutement et tout au long de leur parcours professionnel. Il s'agit de les aider à concilier leurs contraintes familiales et professionnelles afin de protéger leur première source de revenu : l'emploi.

### Jean-Pierre Siutat, Président de la Fédération Française de BasketBall.

« Dans notre secteur d'activité, le sport, les salariés sont sollicités régulièrement sur des horaires et des périodes parfois atypiques, calés sur les événements sportifs. C'est pourquoi nous sommes attentifs à ces problématiques et tenons compte de la situation monoparentale qui je crois touche désormais 1 famille sur 5. La FFBB a souhaité prendre en compte la nécessité d'un aménagement entre travail et vie privée. Nous signons aujourd'hui cette charte car elle correspond à nos valeurs et à une évolution légitime dans notre société actuelle. Enfin je m'engage à être le relais auprès des autres sports et de tout le mouvement sportif pour amplifier cette action importante. ».

#### La charte de la monoparentalité

- 1 Etre attentif aux salariés en situation de monoparentalité.
- 2 Aménager quand cela est possible, le temps et les conditions de travail en fonction des besoins des salariés en situation de monoparentalité.
- 3 Assurer dès le recrutement, l'accès aux mêmes opportunités de parcours professionnel pour les salariés en situation de monoparentalité.
- 4 Aider autant que possible les salariés en situation de monoparentalité pour la garde d'enfant.
- 5 Evaluer tous les deux ans, les actions mises en œuvre dans le cadre de cette charte.

#### Les signataires de la Charte

Accenture France Benelux; Assistance Publique Hôpitaux de Paris; Christian Dior Couture; Compte Nickel; Confédération syndicale des familles; la DSO interactive; l'Expansion; l'Express; Fédération française de Basketball; Fédération Syndicale des Familles Monoparentales; Groupe GDF Suez; IKEA France; IMS-Entreprendre pour la Cité; LCL; L'Oréal; Mutualité française; Parent-Solo.fr; Groupe Randstad France; Système U; Unilever, la ville de Nice et la ville de Paris.. LVMH a fait partie du comité de rédaction